

L'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) informe les Fournisseurs et Prestataires de Service que l'opération de renouvellement des agréments fournisseurs au titre des exercices 2018 et 2019, a commencé et se poursuit à son siège, sis à Marcory Anoumabo.

Elle informe, par ailleurs, que le dernier délai de dépôt des dossiers prévu initialement au 31 janvier 2018 est prorogé au **28 février 2018**, toujours au Guichet Unique de ladite institution à Marcory Anoumabo.

Elle rappelle que le dossier d'inscription comprend, entre autres, une fiche de demande d'agrément à retirer, contre paiement en espèce de frais de dossier, auprès de sa caisse. La fiche dûment renseignée est accompagnée de toutes les pièces justificatives. Sont également concernés par le présent communiqué, les Fournisseurs et Prestataires de service bénéficiant d'agrément des années antérieures.

Pour toutes informations complémentaires, les intéressés sont priés de s'adresser le Guichet unique de l'ARTCI au 20 34 42 89

**LA DIRECTION GENERALE**